



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

centrales à charbon

Question au Gouvernement n° 59

Texte de la question

AVENIR DES CENTRALES À CHARBON

M. le président. La parole est à Mme Anne-France Brunet, pour le groupe La République en marche.

Mme Anne-France Brunet. Monsieur le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, comme vous l'avez souligné le 6 juillet dernier, à l'occasion de la présentation du plan climat, la France est, depuis la COP21, la gardienne d'une responsabilité universelle : celle de la lutte contre le changement climatique. Alors que le dérèglement du climat conduit à des catastrophes, ici et là dans le monde, nous nous devons encore d'accélérer afin de permettre la réussite de la transition énergétique et climatique. Parmi les propositions qui conduiront à cette réussite, il est primordial d'en finir avec les énergies fossiles et de s'engager dans la neutralité carbone.

M. Jean-Luc Mélenchon. Bravo !

Mme Anne-France Brunet. Vous avez ainsi annoncé la fin du charbon comme source de production d'électricité d'ici à 2022. Aujourd'hui, la France dispose encore de cinq unités charbon. Parmi celles-ci, deux tranches sont situées à Cordemais, commune de la troisième circonscription de la Loire-Atlantique, où je suis élue. Conscients de l'enjeu climatique que représente la fin du charbon, la direction mais aussi les syndicats de la centrale de Cordemais ont entrepris, depuis 2015, une expérimentation visant à l'utilisation de la biomasse issue des déchets verts, de nature à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette volonté de transition écologique recueille d'ailleurs le soutien sans faille des élus locaux de la région, afin que le site de Cordemais, qui emploie directement 465 personnes et 2 000 indirectement, tienne ses objectifs.

Hier, la France était une terre d'industrie polluante ; demain, elle doit être le fleuron de l'industrie verte.

M. Jean-Luc Mélenchon. Très bien !

Mme Anne-France Brunet. Il ne s'agit pas ici d'opposer économie et écologie ; bien au contraire, l'écologie doit être au service de l'économie et de l'emploi. Dans cette logique de transition et d'accompagnement, voici ma question : quelles dispositions le Gouvernement entend-il prendre afin d'accompagner les centrales à charbon qui ont d'ores et déjà entrepris un changement de cap à double objectif, celui de la transition énergétique et de la sauvegarde de l'emploi ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM ainsi que sur quelques bancs des groupes FI et GDR.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame Brunet, réconcilier économie et écologie est un vœu que j'aimerais que nous réalisons ensemble. Le temps est venu pour cela. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM, MODEM et LC.*)

Le charbon, vous l'avez rappelé, madame Brunet, est de loin l'énergie la plus émettrice de gaz à effet de serre, et, pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés à Paris lors de la COP21, nous avons décidé de nous désintoxiquer progressivement mais radicalement des énergies fossiles.

C'est dans cet esprit que j'ai présenté, début juillet – vous l'avez évoqué –, le plan climat, qui prévoit l'interdiction de tout nouveau permis d'exploration et par conséquent d'exploitation d'énergies fossiles en France.

Mais c'est aussi pour cela qu'il faut progressivement mettre fin à la production d'électricité à partir du charbon.

M. Éric Straumann. Ce n'est pas ce que font les Allemands !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. Afin d'atteindre ces objectifs, le Gouvernement a choisi de mettre en place des contrats de transition pour accompagner la reconversion des salariés, des sites et des territoires concernés par la fin de cette activité.

La conversion totale des centrales à charbon grâce à l'utilisation, pour la production d'électricité, de ce que vous appelez la biomasse – c'est-à-dire, pour faire simple, du bois – pose des difficultés environnementales.

M. André Chassaigne. Bien sûr !

Un député du groupe REM. Très bien !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. Les expériences en métropole et à l'étranger, que je vous invite à regarder attentivement, montrent que cette technique donne un rendement énergétique faible et que l'utilisation massive du bois contribue souvent à la déforestation.

M. André Chassaigne. Très juste !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. L'avenir, dans ce domaine, ce sont des installations de plus petite taille, qui produisent de l'électricité et de la chaleur à partir de la biomasse et des déchets. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM, NG et GDR.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Très bien !

M. Nicolas Hulot, ministre d'État. Mais c'est bien parce que nous faisons face à des sujets complexes, à la croisée des défis environnementaux, sociaux et économiques, qu'il faut ouvrir un dialogue. Nous aurons une double exigence : l'humanité et la planète, le social et l'environnement. Nous souhaitons donc, madame la députée, construire des solutions durables. Ce sera le sens des contrats de transition et du dialogue que nous allons organiser à cet effet dès le mois prochain. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM, MODEM, LC, NG et GDR.*)

Données clés

Auteur : [Mme Anne-France Brunet](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 59

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire
Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juillet 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 juillet 2017](#)